

Circuit du Patrimoine - 75B

CC du Val d'Amour - Villers-Farlay



Forêt au coucher du soleil (Chloé Salbin)



Avec ce parcours VTT d'un niveau intermédiaire empruntant chemins blancs et sentiers forestiers, découvrez la forêt de l'Argançon au travers d'un itinéraire varié et ombragé entre forêt, petits villages et savoir-faire.

Infos pratiques

Pratique : VTT/VTAE

Durée : 2 h

Longueur : 20.5 km

Dénivelé positif : 423 m

Difficulté : Moyen

Type : Boucle

Thèmes : Histoire et patrimoine, Naturel, VTAE

Itinéraire

Départ : Etang de Villers-Farley

Arrivée : Etang de Villers-Farley

Balisage : ▶ Boucle VTT

Communes : 1. Villers-Farley

2. Écleux

3. Villeneuve-d'Aval

4. Chamblay

5. Saint-Cyr-Montmalin

6. Montigny-lès-Arsures

7. Les Arsures

8. Mouchard

Profil altimétrique



Altitude min 241 m Altitude max 313 m

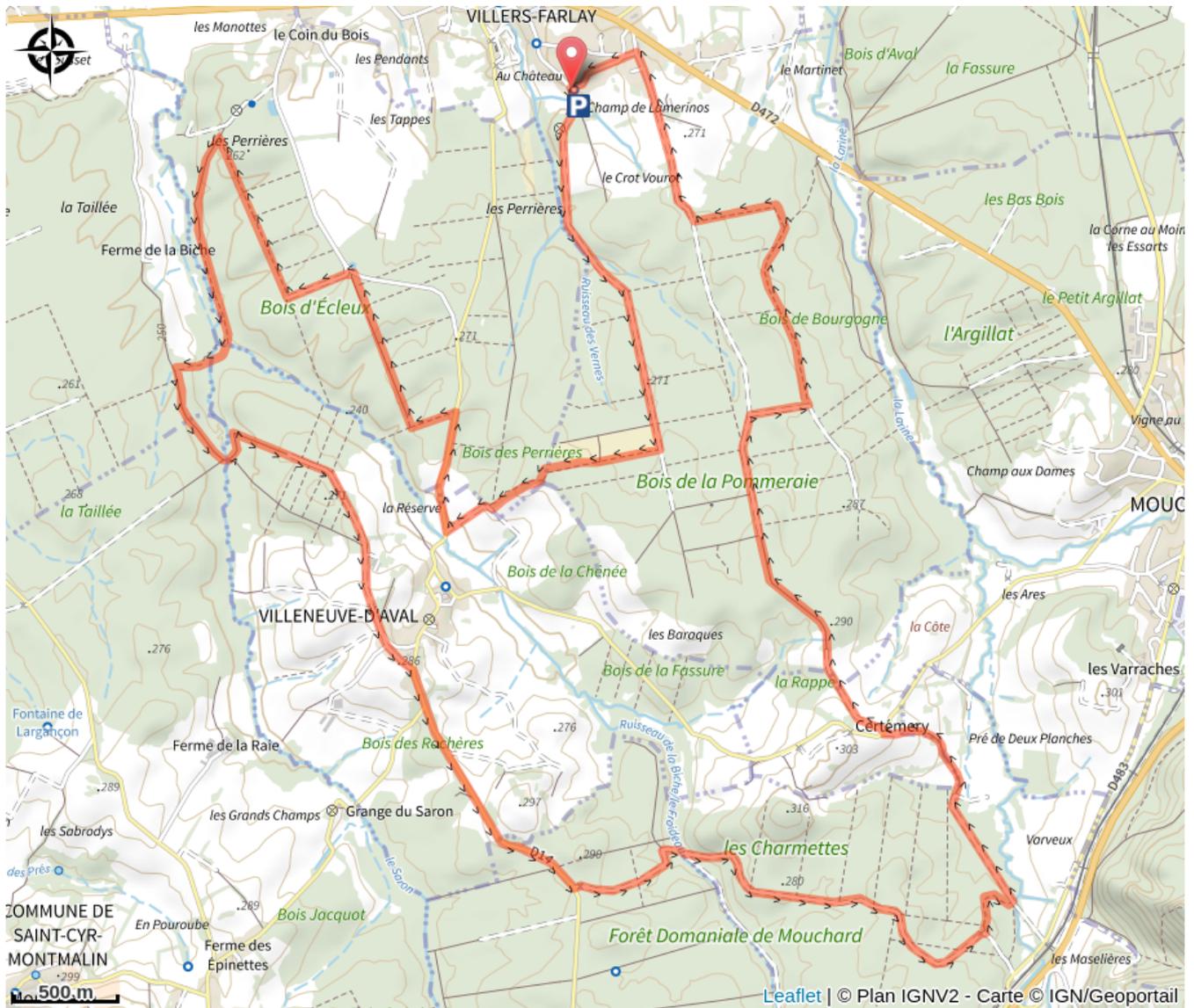
La forêt :

Les forêts recouvrent une part importante de la surface du territoire et forgent son identité. Leur importance est autant patrimoniale qu'écologique. Sur le sentier, des tables de lectures vous présentent les urodèles (tritons, salamandres,...), le ruisseau, un milieu naturel très riche et les champignons forestiers.

A partir du poteau « Voie communale », un détour au four de tuilier vous montrera une utilisation du Bois de la Pommeraie au III^{ème} siècle : la fabrication de tuiles à grande échelle.

Le travail à ferrer : Cette installation permettait d'entraver les bœufs et les chevaux pendant que le maréchal ferrant s'occupait de leurs pieds. Sanglé dans ce dispositif, l'animal ne pouvait plus avancer ni reculer et ses membres pouvaient être maintenus soulevés, ce qui limitait les risques et améliorait les conditions de travail.

Sur votre chemin...



Toutes les infos pratiques

Recommandations

Parcours accessible au VTTAE pas de changement de difficulté (reste bleu)

Avant de partir, nous vous conseillons de lire la rubrique [Conseils aux randonneurs](#), de vous équiper convenablement, de porter un casque, de vérifier l'état de votre vélo, de prendre de quoi vous ravitailler et réparer (kit crevaison, maillon rapide, clés 6 pans...), de consulter la météo et de prendre un téléphone chargé. Dans tous les cas, ne surestimez pas vos forces et ne vous engagez pas sur un sentier trop technique pour vous. Sachez renoncer, faire demi-tour ou descendre du vélo.

Dans le Jura, les parcours VTT empruntent des chemins et sentiers dans des propriétés privées qui peuvent également servir à d'autres activités. Merci de respecter les lieux en restant sur les sentiers balisés et en respectant les autres usagers qui sont prioritaires (randonneurs, vététistes, cavaliers, mais aussi exploitants forestiers, vigneron, bergers...). Il convient donc d'adapter et de maîtriser sa vitesse.

Le Jura est un département nature et sauvage, merci de respecter l'environnement dans lequel vous évoluez : Ne jeter aucun déchet, ne faites pas de feu, ne cueillez pas les fleurs sauvages. Respectez la tranquillité du bétail et de la faune sauvage en restant éloigné des troupeaux, en tenant votre chien en laisse et en refermant les barrières derrière vous. Renseignez-vous sur les zones de protection de biotope, réserves naturelles ou zone Natura 2000 dans lesquelles des restrictions sont applicables.

En cas de travaux forestiers (abatage, débardage...), de travaux sur les sentiers (réfection de sentier, débroussaillage...) ou de zones de chasse en cours ou battue pour votre sécurité, sachez renoncer et faire demi-tour.

Comment venir ?

Accès routier

A Mouchard, prendre la direction de Mont-sous-Vaudrey puis dans Villers-Farlay emprunter la rue de l'Etang jusqu'à ce dernier

Parking conseillé

Parking à coté de l'étang de Villers-Farlay

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

APPB Ecrevisse À Pattes Blanches Et Faune Patrimoniale Associée (39)

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : DREAL Bourgogne-Franche-Comté
Cité administrative VIOTTE
5 voie Gisèle Halimi - BP 31269
25005 BESANÇON CEDEX
Tél : 03 39 59 62 00

Cet arrêté permet d'une part de localiser les sites concernés et d'autre part, de réglementer, dans ces sites, certaines activités afin de préserver le biotope naturel de l'écrevisse à pattes blanches et de la faune patrimoniale associée.